

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 829

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 829 28 août 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Ernst Bollinger
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 25 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10 - 15527 - 9

Imprimerie des Arts et Métiers SA

829

Domaine public

VOTATIONS DU 28 SEPTEMBRE

Comme les betteraviers, les défenseurs de la culture attendent leur sucre

Le hasard des votations fédérales veut que soient couplés les votes sur le sucre de betterave et sur l'encouragement de la culture. Le deuxième sujet nous retient longuement car, même si l'enjeu semble peu spectaculaire, il est d'importance. Dans le dernier DP, André Gavillet décrivait les difficultés du «Message fédéral» à définir la culture. Mais il convient d'engager le débat plus à fond; il poursuit aujourd'hui sur le même sujet. La semaine prochaine, Yvette Jaggi soulignera l'importance du sponsoring, que le Parlement entend favoriser. La discussion n'est pas épuisée et nous y associerons volontiers nos lecteurs.

«T'as pas un pourcent?»

L'initiative populaire «en faveur de la culture» et le contre-projet de l'Assemblée fédérale vont, en septembre subir l'épreuve du vote (et du double non!), et entrer dans la phase simplificatrice de la discussion.

Initiative et contre-projet veulent donner une base constitutionnelle à l'encouragement de la culture par la Confédération; l'initiative demande de surcroît qu'un pourcent du budget annuel des dépenses soit affecté à la culture.

EN DEUX COLONNES SIMPLES

Le débat réducteur donnera ceci: il n'y a pas de «culture fédérale» (ce sera la base du non-non). Par surcroît d'argumentation, certains ajouteront que l'affectation d'une part du budget est contraire à la doctrine sur les finances publiques (base du non à l'initiative). Et puis, partisans et adversaires

diront encore, que certes il faut faire plus; que certes la Suisse est riche mais prosaïque et que nous devons apprendre à saluer la beauté.

Il ne saurait y avoir de culture fédérale, ou sinon elle aurait le goût détestable du français fédéral. Et pourtant, l'appartenance politique à la Suisse marque les œuvres les plus originales, comme un accent qui ne serait pas du terroir seulement. Quand on voit Dürrenmatt à l'émission mondano-littéraire d'Apostrophes, pas de doute, c'est lui le Suisse! Ou encore, en 1938, quand le Conseil fédéral justifiait, au nom de ce qu'on appelait alors la défense spirituelle, la création de Pro Helvetia, l'idée même d'une culture suisse, qui impliquait le pluralisme, la diversité, la tolérance était une réponse au racisme, à l'ethnocentrisme, à la propagande totalitaire.

Et si vous voulez entrer dans le détail, pour que le débat reste ouvert, cherchez — ça existe — les lois qui affectent à des buts précis (sociaux, routiers, lutte contre l'alcoolisme), un certain nombre de recettes, sans parler des pourcents fixes de la péréquation financière.

Si l'on refuse donc les arguments cuiller à pot, que reste-t-il? Un problème de compétence et un problème d'argent.

COMPÉTENCE

La Confédération exerce déjà une activité culturelle. Il y a un Office fédéral de la culture. On recense un musée national qui, après Zurich, s'implantera aussi à Prangins (les travaux sont en cours), une Bibliothèque nationale. La Confédération (SUITE AU VERSO...)